

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 11 juin 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard (partie de la séance)

Sont également présents:      Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2019-0106**      **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2019-0107**      **Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

### **Liste des virements budgétaires pour le mois d'avril 2019**

---

**Liste des dépenses autorisées par Mme la directrice d'arrondissement, Marie-Pierre Raymond, à la suite de l'exercice d'une délégation en application du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2 pour les mois de mars et avril 2019**

---

**Rapport de l'exercice de délégations de pouvoirs en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2**

---

**Félicitations au Dr Jean-Luc Rivest pour sa pratique dévouée de la médecine dentaire depuis 50 ans**

---

**Félicitations à M. Fernand Trudel pour son engagement exceptionnel dans sa communauté depuis 45 ans**

---

### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa*, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier puisqu'il habite dans une zone adjacente au projet et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould quitte son siège à 17 h 44.

#### NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa*, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 40 et se termine à 17 h 44.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

#### **Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

#### NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Des citoyens s'intéressent au bassin de rétention. Il y aura un bassin de rétention qui sera aménagé en parc, espace vert, sans jeu pour enfants. Un citoyen s'intéresse au zonage agricole. Le terrain n'est pas zoné agricole, seules certaines parcelles sur le rang Saint-Joseph sont zonées agricoles. Un citoyen s'intéresse au dynamitage durant la construction. Il y aura sûrement un peu de dynamitage comme pour tout projet de construction. Un citoyen souhaite connaître l'échéancier du projet. Le projet devrait se faire d'ici la fin de l'été.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould reprend son siège à 17 h 53.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 44 et se termine à 17 h 54.

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)***

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 54 et se termine à 17 h 57.

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 237 (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)***

---

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 237 (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le

président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 57 et se termine à 17 h 59.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 108, rue des Feux-Follets, lot 1 707 145, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 108, rue des Feux-Follets, lot 1 707 145, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

**CA5-2019-0108 Demande de dérogation mineure, propriété sise au 108, rue des Feux-Follets, lot 1 707 145 - Arrondissement de Beauport, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - [GT2019-036](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-05-04 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 mai 2019, la dérogation mineure demandée visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 5,5 mètres alors que l'article 571 du *Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit une hauteur maximale de 5 mètres.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 100, avenue de la Marquise, lot 1 474 882, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 100, avenue de la Marquise, lot 1 474 882, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

**CA5-2019-0109 Demande de dérogation mineure, propriété sise au 100, avenue de la Marquise, lot 1 474 882 du cadastre du Québec, Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - [GT2019-037](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-05-05 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 mai 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes :

– l'implantation d'un garage attaché localisé à 0 mètre de la ligne arrière de lot alors que l'article 375 prescrit une distance minimale de 0,5 mètre;

– l'implantation d'un abri de véhicule automobile attaché localisé à 3,8 mètres de la ligne avant de lot alors que l'article 376 prescrit qu'un tel bâtiment ne peut empiéter dans la marge avant, laquelle est de 5 mètres dans la zone 54072Ha concernée.

Le tout, tel que prescrit au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, conformément au plan d'implantation de la minute 852 du certificat de localisation de M. Yannick Le Moignan, arpenteur-géomètre, joint à la demande de dérogation mineure n° 20190327-045, pour la propriété située au 100, avenue de la Marquise, lot 1 474 882, du cadastre du Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

---

### **Propositions**

---

---

#### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2019-0110** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52114Ip*, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2019-043**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52114Ip*, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet,

district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0111** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb*, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard) - [GT2019-045](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb*, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0112** **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha*, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2019-047](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha*, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2019-0113** **Versement d'une subvention de 5 000 \$ à *TRIP Jeunesse Beauport*, relativement à la réalisation du projet HARSAH pour la saison estivale 2019 - [LS2019-165](#) (CT-2427625)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'organisme *TRIP Jeunesse Beauport*, relativement à la réalisation du projet HARSAH pour la période estivale 2019.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0114** **Versement d'une subvention de 1 850 \$ à l'organisme *Le Pivot* pour l'animation d'une place éphémère dans l'arrondissement de Beauport - [LS2019-195](#) (CT-2429587)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention maximale de 1 850 \$ à l'organisme *Le Pivot* pour l'animation d'une place éphémère dans l'arrondissement de Beauport, selon les modalités prévues et la validation de la reddition de comptes exigée.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2019-0115 Versement de subventions, pour un montant totalisant 4 745 \$, aux comités de loisirs de quartier de l'arrondissement de Beauport pour l'animation 2019 - LS2019-218 (CT-2429683)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° de verser une subvention de 2 245 \$ au *Comité loisir B.R.* pour la tenue d'une fête d'ouverture des activités, d'une soirée d'Halloween et d'une activité de cabane à sucre;
- 2° de verser une subvention de 2 500 \$ au *Comité de loisirs du parc Jean-Guyon* pour la tenue d'une fête d'hiver et pour le prêt de patins gratuit aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité

**Circulation et stationnement**

---

**CA5-2019-0116 Ordonnance numéro O-188 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Coubertin - Arrondissement de Beauport - TM2019-111**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-188 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Coubertin, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**Autre**

---

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---



**CA5-2019-0117** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-023**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier puisqu'il habite dans une zone adjacente au projet et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa, R.C.A.5V.Q. 234* (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0118** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-023**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa, situées approximativement de part et d'autre du boulevard Raymond, au sud de la limite municipale de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et au nord de la rue de Chasseforêt et de son prolongement vers l'est. Ce règlement prévoit des normes de lotissement particulières concernant la superficie et la largeur minimale d'un lot non desservi ou partiellement desservi selon qu'il est situé ou non près d'un cours d'eau ou d'un lac. Il prévoit également un assouplissement des règles relatives à la gestion des droits acquis quant à l'agrandissement, la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire protégé qui est implanté sur un lot dérogatoire protégé par droits acquis, sur un lot qui n'est pas contigu à une rue publique ou à une rue en cours de réalisation ou sur un lot non desservi ou partiellement desservi.

**CA5-2019-0119** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-025**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 235*

(Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0120** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-025**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52041Ha, située approximativement à l'est de la rivière Beauport, au sud de la rue La Valterie, à l'ouest de la rue de la Parmentière et au nord de l'avenue Joseph-Giffard. La zone 52117Ha est créée à même une partie de la zone 52041Ha, soit à même le lot numéro 2 861 361 du cadastre du Québec. Les usages autorisés dans cette nouvelle zone sont ceux des groupes H1 logement dans un bâtiment isolé d'un maximum de deux logements et R1 parc. Les autres normes particulières applicables dans la zone 52117Ha sont indiquées dans la grille de spécifications que l'on retrouve à l'annexe II du présent règlement.

**CA5-2019-0121** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-027**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa*, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0122** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-027**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 51017Fa, située approximativement de part et d'autre de la rue Sorbier, au sud de la rue du Bourg-Talon et de son prolongement vers l'ouest, à l'ouest de la rue Seigneuriale, au nord de la rue Laura-Brisebois et à l'est de la rue de Grenelle. Désormais, la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal dérogatoire protégé ou d'un tel bâtiment qui est implanté sur un lot dérogatoire protégé par droits acquis, qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur à la suite d'une cause hors de contrôle du propriétaire, est désormais autorisée sous réserve du respect des normes visées à l'article 895 ou 896.

**CA5-2019-0123** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 237* (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-029](#)

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 237* (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0124** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 237* (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-029](#)

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52068Ip, située à l'intérieur du quadrilatère formé à l'ouest par le boulevard Raymond, au nord par la piste cyclo-piétonne Corridor des Beauportois, à l'est par le boulevard Louis-XIV et au sud par l'avenue Larue. Les usages du groupe C36 atelier de réparation sont désormais autorisés dans la zone.

**AM5-2019-0125** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des sports de glace pratiqués sur une patinoire intérieure, R.C.A.5V.Q. 238* et dépôt du projet de règlement - [LS2019-212](#)

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter certains ajustements à la tarification des sports de glace pratiqués sur une patinoire intérieure. Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2019. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**Adoption des règlements**

---

**CA5-2019-0126** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51015Rb et 51020Fb, R.C.A.5V.Q. 226* (Règlement de concordance au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), secteur situé au nord de la rue du Villonet, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5DA2019-031](#)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51015Rb et 51020Fb*, R.C.A.5V.Q. 226 (Règlement de concordance au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), secteur situé au nord de la rue du Villonet, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 21 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement